

Budget 2020 de la Région wallonne

1 Introduction

Entre fin octobre et début novembre, le nouveau gouvernement wallon s'est réuni afin de confectionner le budget initial 2020. Ce dernier, outre le financement des nouvelles politiques du gouvernement, se base principalement sur le budget initial 2019. A ce propos, outre l'élaboration du budget 2020, le gouvernement wallon devait s'attacher à réaliser le premier ajustement du budget 2019. Pour rappel, ce budget 2019 (sous un gouvernement MR/CDH) avait été annoncé en équilibre. La FGTB wallonne avait déjà analysé que les recettes avaient été surestimées et les dépenses sous-estimées. Force est de constater que nous avons eu raison dans notre analyse car c'est un ajustement budgétaire 2019 de près de 334 millions qui a été réalisé.

Cette note se propose de présenter les grandes lignes du budget 2020 de la Région wallonne. Elle se base principalement sur les premières informations que nous avons à notre disposition. Cette note en appellera une autre et ce, dès que nous aurons un détail complet du budget 2020.

2 Trajectoire budgétaire

Le gouvernement wallon annonce un retour à l'équilibre en 2024. La trajectoire budgétaire annoncée par le gouvernement se présente de cette manière :

En millions €	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif nominal	-435	-346	-207	-274	0

Concernant la dégradation budgétaire en 2023, cela résulte d'une augmentation des cofinancements européens liée au chevauchement de deux programmations.

Il est par ailleurs précisé que cette trajectoire budgétaire intègre les investissements stratégiques décidés par le gouvernement.

3 Le cadre macroéconomique

Pour la conception du budget 2020 initial, les estimations se sont basées sur les derniers paramètres connus ou sur ceux du budget économique (BE) d'octobre du Bureau fédéral du Plan.

Les trois principaux indicateurs sont les suivants :

Variation en %	2019 initial ¹		2020 initial ²	
	2018	2019	2019	2020
Croissance réelle du PIB	1.50%	1.50%	1.10%	1.10%
Indice des prix à la consommation	2.00%	1.90%	1.50%	1.40%
Indice santé	1.70%	1.80%	1.60%	1.50%

Alors que la croissance de l'économie belge s'élevait à 1.7% en 2017, force est de constater que la Belgique connaît un ralentissement sur ces dernières années pour s'établir à 1.1% pour 2019 et 2020. Ce ralentissement impacte négativement tant le Fédéral que la Région.

Selon les prévisions mensuelles de l'indice santé, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en janvier 2020. Dès lors, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seront augmentés de 2% en février et mars 2020.

4 Recettes 2020 de la Wallonie

Avant d'analyser les recettes de la Wallonie en 2020, il est important de préciser que :

- aucune nouvelle taxe n'est prévue en 2020 ;
- aucune vente d'actifs n'est mentionnée dans le budget 2020.

Par contre, suite à la décision d'octroyer une diminution de 100 € sur le précompte immobilier des ménages, c'est une diminution de recettes qui est attendue (autour de 5 millions d'euros).

En millions €	2019 initial	2020 initial	variation
Recettes	12.918	12.836	-81 ³

A la lecture de ce tableau, on constate une diminution des recettes de 81 millions entre le budget initial 2019 et le budget initial 2020.

¹ BE de septembre 2018.

² BE d'octobre 2019.

³ La différence est de 81 millions suite à l'arrondi.

Parmi les différences de recettes entre les deux budgets, nous pouvons épingler les éléments suivants :

- surestimation en 2019 des droits de succession par le SPF Finance ;
- la principale différence entre 2019 et 2020 viendrait d’une diminution des recettes en provenance de FAMIFED. Elle est due, en 2019, à une récupération de surplus de trésorerie (one-shot) ;
- augmentation des dépenses fiscales en 2020 ;
- écriture budgétaire différente au niveau du décompte de la règle des 2%⁴.

5 Dépenses 2020 de la Wallonie

En millions €	2019 initial	2020 initial	variation
Dépenses	14.172	14.537	365

Comme dit dans l’introduction, il convient de signaler que les dépenses initiales 2020 se basent sur les dépenses initiales 2019. Dès lors, il est fort à craindre que les dépenses sous-estimées en 2019 le soient également en 2020.

L’augmentation des dépenses en 2020 est principalement due à trois éléments :

- 1) les dépenses liées à l’inflation (allocations familiales, rémunérations, subventions...);
- 2) le financement des nouvelles politiques ;
- 3) le renforcement budgétaire de certaines politiques.

Au niveau des nouvelles politiques, on épinglera :

- mise en œuvre de la gratuité des bus : 5.4 millions pour une diminution de prix des abonnements pour les 18-24 ans et les publics précarisés ;
- réforme de l’accompagnement des demandeurs d’emploi : 6 millions ;
- élargissement des activités autorisées au niveau des titres-services (garde et transport d’enfants) ;
- rénovation des logements publics : +100 millions.

Au niveau du renforcement de certaines politiques, on retiendra :

- +87 millions en soutien à la recherche ;
- +13 millions pour le financement de projets expérimentaux ;
- +3.7 millions pour augmenter l’offre de bus et 4.5 millions pour le verdissement de la flotte ;
- +10 millions pour l’accord non marchand ;

⁴ La fixation du facteur d’autonomie avait engendré un trop perçu de 409 millions (cfr. note budget 2017) pour lequel la LSF prévoit que le décaissement annuel de régularisation ne doit jamais dépasser 2% de la dotation « compétences transférées ».

- +22 millions pour transformer 2.200 lits Maisons de repos et en Maisons de repos et de soins ;
- +50 millions pour la rénovation des institutions pour personnes handicapées ;
- +10 millions pour l'amélioration énergétique des infrastructures sportives ;
- +35 millions pour le fonds de protection de l'environnement.

Le gouvernement wallon estime sa politique d'investissement à 350 millions (investissements hors trajectoire).

Par ailleurs, des économies de frais de fonctionnement sont envisagées :

- 25 millions au niveau du SPW ;
- 25 millions au niveau des UAP.

Concernant le SPW, il semblerait qu'il y aurait une économie de 5 millions d'euros sur les codes 12⁵ et 20 millions d'euros sur le solde des dépenses primaires⁶. Au niveau des UAP, les 25 millions seraient répartis proportionnellement en fonction du budget de chaque UAP.

6 Solde de financement

En millions d'euros	Budget initial 2019	Budget initial 2020	Variation
Recettes totales (1)	12.918	12.836	-81
Dépenses totales (2)	14.172	14.537	365
Solde brut à financer (3) = (1) - (2)	-1.254	-1.700	-446
Corrections SEC (4)	1.254	1.265	11
Solde de financement SEC = (3) + (4)	0	-435	-435

Pour l'année budgétaire 2020, le solde brut à financer représente 1.7 milliard d'euros. Suite aux corrections SEC, le solde de financement SEC est de 435 millions d'euros.

Cette année encore, on observe de manière très claire dans ce budget que c'est essentiellement grâce aux corrections SEC que le gouvernement wallon présente un déficit budgétaire de 435 millions d'euros.

Bien que l'épure budgétaire présente ce déficit, il ne faut pas perdre de vue que la dette wallonne risque d'augmenter de près de 1.7 milliard au cours de l'année 2020.

⁵ Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais d'expertise et de consultation, frais de missions, de promotion et de prospection.

⁶ Catégorie « fourre-tout » : hors rémunérations, dépenses liées à l'inflation, PTP, crédits Cabinet, OIP, ...

7 Conclusions pour le budget 2020

Depuis plusieurs années, l'élaboration des budgets de la Région wallonne a consisté à diminuer progressivement les dépenses jusqu'à obtenir un déficit acceptable par l'Europe et l'Etat fédéral. En 2019, le gouvernement wallon présentait un budget faussement « à l'équilibre » en vue des élections futures.

7.1 Que penser de ce budget 2020 ?

Le terme le plus juste serait « complaisant » :

- complaisant à l'égard du MR à qui la « non-gestion » du budget 2019 n'est pas reprochée. Ne perdons pas de vue que le Gouvernement actuel a été contraint de réajuster le budget 2019 à hauteur de 334 millions d'euros ;
- complaisant à l'égard des autres partis de la majorité qui ont pu insérer dans le budget 2020 des politiques qui leur tenaient à cœur ;
- complaisant à l'égard des citoyens, des entreprises, des personnes handicapées... : une grande majorité de la population peut trouver des motifs de satisfaction dans ce budget. Presque aucune mesure n'est réellement impopulaire dans le budget proposé ;
- et enfin complaisant à l'égard du déficit annoncé. En se basant sur le budget initial de 2019, il paraît évident que les dépenses ont été sous-estimées et que le déficit réel risque sera bien plus important.

L'exercice du contrôle budgétaire prévu en février 2020 risque d'être très compliqué, voire douloureux. C'est à ce moment que le gouvernement devra enfin tenir compte du budget réalisé et non du budget initial 2019. La correction à effectuer se situera donc aux alentours de 300/350 millions.

Il s'agit d'un premier exercice budgétaire pour la nouvelle majorité wallonne. En annonçant sa volonté de travailler sur un budget « base 0 »⁷ en 2020, le gouvernement se montre conscient qu'il ne pourra pas adopter le même procédé pour le budget 2021 qu'il ne l'a fait pour le budget 2020.

Rien n'est envisagé au niveau de l'amélioration des recettes. Pire, les recettes seront dégradées dans le futur suite à un cadeau fiscal (réduction forfaitaire du précompte immobilier).

Pour la FGTB wallonne, repenser le budget ne peut se concevoir uniquement en termes de dépenses mais également en termes de recettes. A cet effet, nous regrettons qu'une politique fiscale globale ne soit toujours pas envisagée en Wallonie.

Concernant les dépenses, nous regrettons que des économies soient réalisées sur le dos des services publics et de certains investissements qui ont un impact sur le développement socio-économique de la Région.



⁷ Technique budgétaire et de prise de décision qui a pour objectif d'allouer les ressources de manière la plus efficace possible en « repensant » chaque dépense.